



le travail

du permanent

Vol. 4, No 6

16 FEVRIER 1968

Une thèse de maîtrise présentée à Laval analyse les différentes conceptions du syndicalisme qui prévalent chez les permanents syndicaux de la CSN

- celles qui limitent l'action syndicale au monde du travail
- celle qui recouvre l'ensemble des problèmes de la société

Un étudiant au département de sociologie et d'anthropologie de l'université Laval, Claude Beauchamp, a présenté, en 1966, comme thèse de maîtrise un travail de recherche qui s'intitule "Le permanent syndical de la Confédération des syndicats nationaux". L'article suivant s'inspire d'un résumé de la thèse que vient de publier la revue "Recherches sociographiques" (Vol. VIII, no 3, pp. 319 à 349).

La recherche de Claude Beauchamp porte sur les seuls permanents syndicaux d'origine ouvrière, c'est-à-dire ceux qui, ayant déjà travaillé en usine ou dans des chantiers de construction, ont été libérés afin d'agir comme agents d'affaires, organisateurs ou conseillers techniques, l'auteur disposant de peu de temps et ne pouvant se permettre de parcourir la province (soit cinq de Montréal et quatre de Québec).

L'âge de ces permanents varie entre 32 et 67 ans. Six d'entre eux sont originaires d'un milieu industriel et urbain. Les trois autres sont fils de cultivateurs. Leur degré d'instruction est en moyenne plus élevé que celui de l'ensemble des gens de leur génération.

La principale critique: le système économique

Le travail des permanents est nécessairement influencé par la perception qu'ils ont de la société québécoise. Leur critique de cette société porte principalement sur le système économique et les gouvernements.

"Lorsqu'ils parlent de "capitalisme" ou de "libéralisme économique", ils désignent essentiellement deux choses: la centralisation des richesses et la centralisation du pouvoir. Pour "eux", les détenteurs de capitaux sont aussi les titulaires du pouvoir."

"Le système économique actuel tend, selon les permanents interrogés, à maintenir le travailleur dans un état de continue dépendance, de sorte qu'il ne soit jamais capable de se hisser à un niveau assez élevé pour remettre ce système en question". Il suffit, d'ailleurs, que le travailleur emprunte d'une compagnie de finance pour qu'il s'engage dans un cycle infernal d'où il risque de ne jamais sortir.

Les politiciens sont les instruments des financiers

Les permanents affirment que la plupart des travailleurs "pensent que le pouvoir politique est aux mains de ceux qui détiennent le pouvoir économique, les hommes politiques n'étant que des instruments". Les quelques lois sociales qui sont adoptées, le sont afin de désamorcer tout ce qui pourrait conduire les travailleurs à la révolte.

D'autre part, affirment-ils, les règles de procédure législative et juridique sont telles qu'elles découragent toute volonté de participation des travailleurs, ce qui a pour conséquence que les problèmes de la classe ouvrière sont discutés par des gens qui ne connaissent même pas la situation véritable des travailleurs.

Le travailleur est habitué à se taire

On a habitué les travailleurs à obéir à l'élite (traditionnellement le clergé et les "professionnels", auxquels s'ajoutent maintenant les hommes d'affaires et les patrons). Placés dans cette situation, les travailleurs se soumettaient, se taisent. C'est ce qui explique pourquoi "les travailleurs n'ont pas encore pris l'habitude de penser par eux-mêmes, de réfléchir à leurs problèmes.

D'où, pour certains permanents, l'individualisme du travailleur. La société capitaliste en a fait un consommateur replié sur lui-même, difficilement solidaire de ses confrères. Ce qui explique partiellement l'existence de "briseurs de grèves" et du "cheap labour".

Trois conceptions différentes

Ici, les permanents interrogés sont divisés. Trois conceptions du syndicalisme apparaissent, chacune mettant en cause les objectifs et les formes de l'action syndicale, et se rapportant plus ou moins nettement à une phase de l'évolution idéologique qui fit de la C.T.C.C. la CSN actuelle. Les deux premières conceptions limitent l'action syndicale au monde du travail (négociation de conventions collectives et vie syndicale) alors que la troisième conception recouvre l'ensemble des problèmes de la société.

Première conception: "C'est pour que l'industrie du patron fonctionne mieux qu'on réclame des conditions de travail au patron. Le but du syndicalisme, ce n'est pas de nuire au patron. On veut aider le patron". Mentionnons que cet informateur est permanent syndical depuis trente ans.

Deuxième conception: "Le syndicalisme est le moyen normal pour relever le niveau de vie des travailleurs". Il s'agit de lutter pour obtenir des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail.

Troisième conception: Le syndicalisme doit "donner au travailleur un peu plus de place dans l'usine et plus de respect pour sa personne, c'est la cellule dans laquelle il se forme à la vie démocratique" et qui l'amène à déboucher sur la politique et le social où il est appelé à jouer un rôle de plus en plus grand. C'est par l'éducation qu'on en arrivera à favoriser la participation accrue du travailleur à toutes les décisions qui le concernent.

L'urgence d'une prise de conscience

L'auteur de la recherche conclut que les permanents syndicaux interrogés sont "insatisfaits d'une société où le travailleur n'a que très peu de place, où il ne participe pas à la prise des décisions, où il ne reçoit pas une part équitable de l'ensemble des biens économiques, culturels, etc.

Jugeant urgente une prise de conscience de ces problèmes par les travailleurs eux-mêmes, les permanents syndicaux de la CSN contribuent ainsi à définir ce que sera le Québec de demain.

Changements importants au régime de rentes du Québec

Plusieurs améliorations ont été apportées au Régime de rentes du Québec depuis quelques semaines.

• Depuis le début de février le régime prévoit le paiement de prestations aux survivants du cotisant.

Les prestations payables aux ayants droit du cotisant admissible sont les suivantes: a) la prestation de décès; b) la rente de veuve; c) la rente d'orphelin; d) la rente de veuf invalide.

Le cotisant rend ses ayants droit admissible à ces prestations si, avant son décès, il a pu, durant un nombre minimum d'années jamais inférieur à trois ans, réaliser des gains de travail suffisants pour lui permettre de contribuer au régime au cours de chacune de ces années. Ainsi, la Régie peut, dès ce mois-ci, payer des prestations aux survivants d'un cotisant qui aura contribué au cours de 1966, 1967 et 1968.

Les demandes de prestations de survie doivent être adressées aux bu-

reaux régionaux de la Régie à Rimouski, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal et Hull de même qu'au siège social, C.P. 5200, Québec 2.

• Depuis janvier 1968, les bénéficiaires touchent des prestations majorées. L'augmentation des rentes fait suite à un accroissement de l'indice des rentes qui était de 141.2 en 1967 et qui est passé à 144.0 en 1968. A la suite de cette hausse, les rentes payées en 1967 sont maintenant augmentées de 2%.

Les prestations aux survivants seront aussi affectées ainsi que la rente d'orphelin.

• Le maximum des gains admissibles et la contribution maximum des employeurs et des salariés au régime des rentes sont augmentées depuis le 1er janvier 1968. Le maximum des gains admissibles était de \$5,000 depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1er janvier

1966. Il est passé à \$5,100 sans que l'exemption générale de \$600 soit pour autant changée toutefois.

Depuis janvier 1966, la contribution maximum d'un salarié et de son employeur était de \$79.20 par année pour chacun. Depuis le 1er janvier 1968, le maximum est de \$81 par année pour chacun. Ce maximum de \$81 représente 1.8 pour cent de \$4,500, c'est-à-dire 1.8 pour cent du maximum des gains admissibles, \$5,100 moins l'exemption générale de \$600.

Cette hausse du maximum des gains admissibles et des contributions résulte d'un ajustement de l'indice des rentes, lequel est basé sur l'indice des prix à la consommation.

En pratique, ces changements se traduisent par une légère hausse de la contribution des salariés qui gagnent plus de \$5,000 par année. Pour les autres, il n'en résulte aucune augmentation de la contribution.

Chez Baribeau, un système de primes au rendement qui innove dans le bois

En dépit d'une grève qui durait depuis 106 jours, le Syndicat des employés des Industries Baribeau a négocié pour ses membres un système de primes au rendement (bonis) qui

innove sous un aspect dans l'industrie du bois et du meuble.

C'est ainsi que le nouveau système prévoit que "les primes au rendement sont calculées sur une base journalière et le rendement d'une autre journée de travail ne peut les affecter d'aucune façon". En pratique ça signifie que le rendement supérieur au "standard de production" fourni par un employé au cours d'une journée ne pourra être annulé par un rendement inférieur fourni les autres journées de la semaine. Jusqu'ici, en effet, les primes

au rendement étaient calculées sur une base hebdomadaire. L'employeur calculait à la fin de la semaine le rendement total des employés. Un rendement supérieur de 20% pour une journée pouvait donc, par exemple, être annulé par un rendement inférieur de 20% le lendemain. A l'avenir donc les primes ne tiendront compte que des journées de rendement supérieur.

Le comité de négociations était dirigé par Jacques Tardif, conseiller technique à la Fédération du bâtiment et du bois.

AU CENTRE DE DOCUMENTATION

ECONOMIE ET HUMANISME, no 178 (novembre-décembre 1967)
"L'avenir de la société industrielle"

Cette étude se divise en quatre parties:

- L'avenir des relations industrielles aux Etats-Unis: prévision sur l'avenir du marché du travail, des syndicats et des négociations collectives aux Etats-Unis pendant les quinze prochaines années.

- Tâche de la prévision: Qui a pour tâche de prolonger les tendances existantes et de raisonner à partir de ce qui semble le plus probable? On se demande aussi si l'explosion du progrès technique entraîne fatalement les pays avancés dans la logique du système économique américain.

- Progrès technique et structures politiques: Comment faire pour maîtriser les conséquences d'un progrès technique de plus en plus rapide? Sur quoi appuyer les options politiques d'un programme de développement?

- Nouveaux regards sur la société industrielle: Basé sur l'étude de Galbraith "The New Industrial State" qui dit que la société industrielle repose sur la technologie et que ce sont les impératifs techniques et non des motivations idéologiques qui poussent les entreprises à rechercher l'appui de l'Etat et à planifier leur environnement.

En vente à: 49, rue de la Glacière,
4e étage, Paris 13
(abonnement d'un an: \$7.95)

LES TEMPS MODERNES, No 259 (décembre 1967)

"Le génocide" par Jean-Paul Sartre

Le gouvernement des Etats-Unis est-il coupable du crime de génocide à l'égard du peuple vietnamien? Le Tribunal international contre les crimes de guerre, réuni à Roskilde, Danemark, du 28 novembre au 1er décembre 1967, a répondu "oui" à l'unanimité. C'est J.-P. Sartre qui avait été chargé par le Tribunal de rédiger les motivations de cette réponse que vous pourrez lire dans cet article.

En vente à: 26, rue de Condé,
Paris 6e
(abonnement d'un an: \$9.75-six mois: \$5.20)

La caisse d'économie progresse

Fondée le 18 novembre 1965, la caisse d'économie des permanents et employés de la CSN progresse toujours comme en fait foi le bilan de sa deuxième année d'opération.

Ainsi, du 31 octobre 1966 au 31 octobre 1967, l'actif de la caisse est passé de \$77,973.21 à \$139,201.18 pendant que les prêts passaient de \$70,719.37 à \$129,693.14. Ces chiffres révèlent que, dans l'ensemble, les sociétaires ressentent un fort besoin de crédit comme c'est souvent le cas dans les jeunes caisses d'économie. C'est ce qui explique pourquoi la caisse, ne pouvant répondre à cette demande de ses sociétaires avec les seules épargnes qui lui sont confiées, fut forcée de recourir à un emprunt à la caisse centrale de la Fédération des Caisses d'Economie du Québec. Toutefois, grâce à la formule même de la caisse d'économie, formule qui favorise une augmentation constante des épargnes et limite les emprunts, il est déjà possible de constater que de nombreux sociétaires parviennent à rembourser les emprunts (contractés afin de consolider leurs dettes passées) sans trop de difficultés grâce à la retenue sur la paye et à la tenue d'un budget.

Réélection des officiers

L'assemblée générale des sociétaires, tenue le 28 novembre dernier, a réélu les officiers sortant de charge soit Marie-Anne Dolbec, vice-présidente du conseil d'administration, Lucienne Duyvejonck, membre du conseil d'administration, Martial Laforest, membre de la commission de crédit et Alfred Bossé, membre du conseil de surveillance. Rappelons que les membres de la commission de crédit étudient les demandes d'emprunt (but de l'emprunt, remboursement projeté et les garanties de l'emprunteur) alors que le conseil de surveillance vérifie le détail des opérations de la caisse.

Répartition des excédents

Ils se chiffrent à \$9,800. pour l'exercice se terminant le 31 octobre 1967, comparativement à \$3,655.91 pour l'exercice précédent. Les sociétaires adoptèrent la recommandation de leur conseil d'administration quant à la distribution de ces excédents, soit: 6% d'intérêts sur les parts sociales (représentant \$4,231.); 15% de ristourne sur l'intérêt payé sur les prêts (représentant \$1,760.); \$1,500. à la réserve pour mauvaise créance; \$1,500. pour l'éducation; et \$809. d'excédents non répartis.

	novembre 1965	novembre 1967
Sociétaires	27	343
Dépôt mensuel	\$468.50	\$8815.00

Au cours de la période du 26 au 31 décembre dernier, la lutte de la CSN en faveur de la reconnaissance des "unités naturelles" de négociation a encore fait la manchette des nouvelles syndicales à travers le pays.

26 décembre: Total: 4 (Québec, 3; Ontario, 1). Par sujets: sécurité dans la construction, 2; fonction publique, 1; orientation du mouvement, 1.

27 décembre: Total: 14 (Québec, 6; Ontario, 7; Manitoba, 1). Par sujets: orientation du mouvement, 11; CCRO-Radio-Canada-bill C-186, 2; sécurité dans la construction, 1.

28 décembre: Total: 16 (Québec, 12; Ontario, 3; Nouveau-Brunswick, 1). Par sujets: CCRO-Radio-Canada-bill C-186, 11; orientation du mouvement, 4; fonctionnaires de Montréal, 1.

29 décembre: Total: 15 (Québec, 10; Ontario, 5). Par sujets: orientation du mouvement, 5; conseils centraux-action politique, 2; CCRO-Radio-Canada-bill C-186, 2; mises à pied-chantiers maritimes de Lauzon, 1; échec des métallos à Black Lake, 1; code du travail, 1; action politique-mémoires, 1; fonctionnaires de Montréal, 1; action politique-René Lévesque, 1.

30 décembre: Total: 13 (Québec, 12; Ontario, 1). Par sujets: orientation du mouvement, 5; grève Carier et frères, 3; grief-syndicat des policiers de Courville, 1; action politique-mémoires, 1; négociation à ville Mont-Royal, 1; CCRO-Radio-Canada-bill C-186, 1; CTM, 1.

31 décembre: Total: 2 (Québec, 2). Par sujets: CCRO-Radio-Canada-bill C-186, 1.

On sait que ce relevé n'est pas nécessairement complet. Il tient compte cependant de la plupart des publications canadiennes, quotidiens, hebdomadaires, revues et autres périodiques.

En quelques heures, les communiqués de la CSN couvrent tout le Québec

Si la CSN donne l'impression d'être présente partout et est en fait la centrale syndicale au pays sur laquelle le plus d'information est transmise par les différents media d'information — journaux, télévision, radio — le mérite, en partie, en revient à son organisation technique très efficace dans ce secteur.

En l'espace de quelques minutes, en effet, le Service de l'information et des communications, grâce à ses téléscripteurs, peut diffuser un communiqué ou une déclaration dans tous les media d'information du Québec.

Quelques heures plus tard, s'il est reproduit par la Presse Canadienne, il atteindra tous les quotidiens du Canada. Si nécessaire, il sera envoyé ensuite à tous les hebdomadaires du Québec.

Par le réseau de l'agence TELBEC, les communiqués de presse de la CSN atteignent en quelques minutes tous les media d'information importants du Québec.

Ce réseau dessert quelque 100 journaux (quotidiens et hebdomadaires), postes de télévision ou de radio. Tous les quotidiens de Montréal et de Québec y sont abonnés, de même que "La Tribune", de Sherbrooke et "La Voix de l'Est", de Granby.

Tous les postes de télévision de la province sont aussi desservis par le réseau de TELBEC, ainsi que la plupart des postes de radio, notamment ceux de Montréal, de Québec, de Sherbrooke, de Chicoutimi, de Rivière-du-Loup, de Drummondville, de Cabano, de Granby, de St-Georges de Beauce, de New-Carlisle, de Jonquière, de Hull, de Ste-Anne-de-la-Pocatière, etc. Les tribunes parlementaires de Québec et d'Ottawa sont également reliées au réseau de TELBEC.

Lorsque les communiqués sont d'intérêt général (déclaration du président ou du secrétaire général, par exemple), en plus d'être transmis, par TELBEC ils sont envoyés à deux agences de presse: Presse Canadienne et France Presse. Si le bureau de Mont-

réal de la Presse Canadienne estime qu'ils sont intéressants pour l'ensemble du Canada, il en tire un article qui, transmis par "Canadian Press", atteint en l'espace de quelques heures tous les quotidiens du pays.

De plus, s'ils intéressent Ottawa, ils seront transmis aux postes de radio et de télévision de la capitale.

Lorsque les communiqués sont d'intérêt régional, ils sont envoyés par l'intermédiaire de TELBEC ou par le TELEX à tous les media audio-visuels de cette région. Puis une expédition postale faite quelques heures plus tard parvient aux hebdomadaires de province susceptibles d'être intéressés.

Via le téléscripteur de la CSN, ces communiqués parviennent aussi, dans un très court laps de temps, à tous les bureaux régionaux du mouvement par le réseau interne. Enfin, ils sont envoyés par la poste à tous les membres du Bureau Confédéral, à tous les permanents de la CSN et de ses corps affiliés ainsi qu'aux responsables des comités d'action politiques. Les députés, fédéraux et provinciaux du Québec, reçoivent également les communiqués susceptibles de les intéresser.

le travail

du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.
Responsable: Service de l'information et des communications de la CSN

Composition: Typofilm Inc.

Montréal

Impression: Les Ateliers de la CSN,
1001, rue St-Denis, Montréal

Tél. 842-3181

14